

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Daniel Juneau (membre no 34822) dans le domaine de l'électricité du bâtiment.

L'ingénieur Juneau dont le domicile professionnel est situé à Trois-Rivières, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 19 mars 2012. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

